Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 4.98. — TELEPHONE

Le bout de l'oreille

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de la répartition proportionnelle scolaire réclamée par les cléricaux. Nous avons prouvé que cette soi-disant réforme constituerait en même temps qu'une injustice au détriment des élèves des écoles officielles, une arme dangereuse entre les mains des ennemis de la République et du progrès social.

Le journal clérical par excellence « La Croix » se charge une fois de plus de nous donner raison et nous la citons avec plaisir.

Dans son numéro d'hier, en première page, on peut lire sous le titre « La R. P. S. triomphe à Lorient » les lignes suivantes particulièrement suggestives :

«...la demande des conseillers catholiques a été mise aux voix, et, malgré l'obstruction systématique de deux ou trois sectaires, le Conseil Municipal a émis un vote favorable.

»... C'est une première satisfaction que les catholiques obtiennent et l'on pense que d'autres libertés religieuses leur seront encore accordées ».

Ainsi donc, d'après « La Croix » elle-même, la répartition proportionnelle scolaire n'est qu'une « première satisfaction » réclamée par les catholiques et ceux-ci escompteront que «d'autres libertés religieuses» suivront.

L'aveu est bon à retenir.

JEHAN DE ROUBAIX.

UNE TACHE SUR UN TABLEAU

On sait qu'un grand tableau dû au peintre Grau et commémorant la dernière Exposition doit être placé dans la salle Pierre de Roubaix à l'Hôtel de Ville.

On y voit figurer autour de M. Eugène Motte, l'opulent châtelain belge que l'on connaît, un grand nombre de personnalités roubaisiennes qui ont l'air de figurer les étoiles entourant la lune.

Or, le fameux tableau a été installé ce matin et savez-vous quel astre M. Grau a joint, à la dernière minute, aux autres satellites?

Mathon tout simplement, le Mathon de l'Office central, Eugène Mathon le complice du R. P. Le Bail.

Et on l'a glissé honteusement, quand le tableau était presque fini. L'artiste a étalé sur la toile une boue noirâtre, il l'a délayée avec un peu d'eau bénite et le faciès mathonneux est apparu, peu à peu, pour finir par s'étaler, tache blafarde et répugnante, dans un coin sombre.

Ah! M. Motte, vous avez bien fait d'infliger Mathon à votre tableau-réclame. Sans cette malencontreuse addition on eût pu peut-être s'arrêter avec plaisir devant ce souvenir de l'Exposition. Maintenant quand un vrai Roubaisien passera devant cette œuvre, il songera à l'affront que vous avez fait à Roubaix en glorifiant dans l'Hôtel de Ville même M. Mathon, organisateur de l'Office central. Et quand ce Roubaisien sera un ouvrier, il serrera les poings et crachera son dégoût.

JEHAN DE ROUBAIX.

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE POUR 1913

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont invités à en faire la déclaration verbale ou écrite à la mairie de Roubaix (bureau des élections) avant le 14 janvier courant.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin de revision en 1912 sont priés de vérifier de suite leur inscription et doivent se considérer comme radiés de la liste électorale.

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, le dimanche de 9 heures du matin à midi.

AMICALE DE LA RUE ARCHIMEDE

Aujourd'hui dimanche, dans la Salle artistique de la rue des Champs, l'Association amicale de l'école donnera son bal annuel Les sociétaires y sont invités avec leur famille.

NOUS AVONS FAILLI MANGER...

Cent cinquante kilos de poisson avarié et reconnu impropre à la consommation ont été saisi hier matin au Minck.

ACTUALITE EN VITRINES

A voir dans le hall du Nord-Touriste, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, les photographies suivantes : Un monument à la mémoire du célèbre explorateur Erischsen. — Mort de M. de Kiderlen-Waechter. — Le ministre de la guerre russe à Leipzig. — Le monument d'un homme d'Etat chinois célèbre. — Noël à Bethléem. — La catastrophe minière de Dortmund. — Photographie de Mlle Marvingt, aviatrice, description de son avion-ambulance. — La nouvelle médaille de l'Automobile Club du Nord, œuvre de M. Raoul Bénard, de Roubaix, grand-prix de Rome (gravure).

La révision du tarif de l'octroi

Par décret du 30 décembre 1912, le règlement-tarif de l'Octroi de Roubaix a été prorogé pour une période de cinq années à dater du 1er janvier 1913.

Les modifications suivantes y ont été apportées :

Art. 10. — La taxe relative aux sangliers, cerfs, chevreuils et daines est portée de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le kilog.

Art. 11. — Les saumons, truites, esturgeons, etc.. (poissons de luxe) seront taxés à l'avenir à raison de 0 fr. 25 le kilog. au lieu de 0 fr. 40.

Art. 15 et 16. — Les anciens articles 15 et 16 n'en forment plus qu'un dans le nouveau tarif.

A l'avenir, toutes les huîtres, sans distinction d'espèce ou d'origine ne paieront plus qu'une seule taxe : 1 fr. 75 le cent.

Art. 16. — Un nouveau produit est inscrit au tarif : les champignons qui sont taxés à raison de 0 fr. 25 le kilog.

Tous les champignons, qu'ils soient frais ou conservés doivent subir cette taxe.

Art. 18. — Les volailles de toute espèce jusqu'à présent taxées à 0 fr. 15 le kilog le seront à 0 fr. 20.

Art. 21 — Les terrines et pâtés de toute espèce, gibier, volaille et viande non truffés, etc. sont taxés à raison de 0 fr. 75 le kilog. au lieu de 0 fr. 50.

Art 22. — Les pâtés et conserves de toutes espèces truffés sont taxés à raison de 1 fr. le kilo au lieu de 0.75

Art. 25. — A l'énumération des fruits secs imposables ont été ajoutés les pistaches, poires et pommes tapées, abricots, pulpes d'abricots, ananas et surtout les bananes.

Il faudra bien veiller à ce qu'aucune des espèces ajoutées n'échappe aux droits.

Art. 40. — Les cires et bougies de toute espèce et qualité, précédemment imposées à raison de 0.20 le kilo, le seront à l'avenir à raison de 0.21.

Art. 58. — La chaux hydraulique en poudre, plâtre, etc. qui payaient 0,50 les 100 kilos sont à présent taxés à 0,70 les 100 kilos.

Art. 59. — Au ciment sont ajoutés les objets en ciment, en faïence, marbre pulvérisé, en stuc, etc. à raison de 1 fr. 50 les 100 kilos.

Art. 60 — Les dalles, revêtements, pièces de plâtage, carreaux unicolores, etc. précédemment taxés à raison de 0,30 le mètre carré, paieront à l'avenir 0,40.

Art. 16. — Les briques ordinaires, au lieu de 1 fr. 40 doivent payer 1 fr. 50 le mètre cube.

Art. 71. — Les couleurs à base de vernis seront, à l'avenir, taxées comme les vernis eux-mêmes, à 0,10 le kilo.

Art. 72. — Les savons mous sont à présent les seuls qui soient exempts de la taxe. Les savons de Marseille, savons en briques non préparées, etc. qui échappaient à l'octroi, devront donc, dès maintenant, être soumis à la taxe comme savon commun à 0,10 le kilo.

Observation marginale numéro 20. — Le sapin rouge est, à présent, classé, comme le pitchpin, dans l'énumération des bois durs, Le liège employé dans les constructions immobilières, sous forme de blocs, carreaux, etc. doit, à partir de ce jour, être imposé comme bois tendre.

ASSEMBLEES GENERALES DU MOTO-CLUB ET DE L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD

L'assemblée générale du Moto-Club du Nord aura lieu le dimanche 26 janvier 1913, à trois heures et demie de l'après-midi, dans une des salles du siège social du Nord-Touriste, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix.

L'ordre du jour comporte :

1. Allocution du président. — 2. Rapport du secrétaire (situation morale). — 3. Rapport du trésorier (situation financière). — 4. Renouvellement d'un tiers des membres du comité. 5. Questions diverses.

A l'issue de l'assemblée générale aura lieu un banquet amical par souscription (7 francs environ).

— La XIIe assemblée générale annuelle de l'Automobile-Club du Nord aura lieu le lundi 20 janvier prochain, à cinq heures du soir, dans un des salons du Grand-Hôtel, rue de la Gare, à Roubaix.

En voici l'ordre du jour :

1. Allocution du président. — 2. Rapport du comité-directeur (situation morale). — 3. Rapport du trésorier (situation financière). — 4. Rapport du commissaire de surveillance. — 5. Renouvellement du comité-directeur. — 6. Questions et propositions diverses. — 7. Remise officielle des récompenses aux bons chauffeurs.

Un banquet par souscription aura lieu également au Grand Hôtel et sera suivi d'une grande soirée artistique.

CLASSE 1912

La liste des jeunes gens appelés par leur âge à former la classe 1912 comprend à ce jour : Canton Ouest, 203 inscriptions ; canton Est, 431 ; canton Nord, 404. Soit au total 1,038 inscrits.

Un sexagénaire se coupe la gorge

Hier samedi, vers huit heures du matin, un sieur Aimable Guidez, né à Avesnes-lez-Aubert, âgé de 62 ans, demeurant en logement à l'estaminet Masquelier, rue de l'Hospice, 3, s'est coupé la gorge avec un rasoir, dans sa chambre.

Le docteur Felboen, requis, l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital de la Fraternité. Son état est inquiétant.

CAR ET CAMION

Dans l'après-midi d'hier, vers deux heures et demie, rue de Tourcoing, à hauteur de la rue Duflot, un cheval attelé à une voiture chargée de charbon appartenant à M. Lussier, négociant en charbons, et conduite par le domestique Jean Decauter, s'est jeté contre le car A.

Cet accident n'a occasionné que des dégâts matériels insignifiants.

Pour la sécurité publique

Création d'une nouvelle commission

Le maire de Roubaix vient de prendre un arrêté créant une commission de sécurité publique qui devra déterminer les mesures de précaution propres à éviter les accidents.

Sont nommés membres de cette commission : Président, M. le docteur Dupré adjoint au maire ; membres, MM. Coliez, architecte, directeur du service des bâtiments ; Neveux, conducteur des ponts et chaussées, directeur du service de la voirie ; Rivière, directeur du service d'hygiène ; Robert, inspecteur du travail ; Hawez, architecte ; Honoré, architecte ; Renesson, ingénieur-électricien ; Macq ; Baudet, capitaine commandant les sapeurs-pompiers ; Crave, officier de casernement des sapeurs-pompiers.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Voici la liste des localités avec lesquelles le bureau téléphonique de Roubaix est admis à échanger des conversations téléphoniques à 0 fr. 25 :

Croix — Halluin — Haubourdin — Hem — Lannoy — Loos — Lille — La Madeleine — Seclin — Wambrechies — Waequehal — Mons-en-Barœul — Mouvaux — Lomme — Marquette — Roncq — Ronchin — Hellemmes — Bondues — Linselles — Marcq-en-Barœul — Lambersart — Saint-André — Ascq — Pérenchies — Wattignies — Bousbecque — Baisieux

Le véritable Savon BLEU DE COLOGNE est marqué

312

Victor VAISSIER

LISTES ELECTORALES POUR 1913

Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1913 seront reçues à la Mairie de Roubaix, à partir de ce jour.

Les intéressés doivent se présenter, le plus tôt possible, munis de pièces justificatives indiquées ci-dessous :

1. Extrait de naissance ou livret de mariage ; 2. Ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption ; 3. Récépissé de changement de domicile civil, ou une pièce justifiant d'une durée de résidence de 6 mois à Roubaix (livret ou quittance de loyer, bail, etc.).

Les naturalisés devront produire, en outre leur acte de naturalisation.

Les fils d'étangers, non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus au 31 mars de cette année.

AMICALE RUE DES ARTS

Le comité de l'Amicale vient de fixer comme suit, son programme de fêtes, excursions, réunions, etc, pour l'année 1913.

Fêtes. — Banquet annuel à prix très réduit, 9 février. Soirée intime suivie de bal, 22 février. Bal paré et travesti : 12 avril ; Fête d'été, fin juin ; Première soirée d'hiver, 25 octobre ; Concert d'hiver, 27 décembre ; Fête des conscrits, 28 septembre.

Réunions. — Réunion générale avec renouvellement du Comité : 9 mars ; deuxième réunion, 5 octobre. Ces deux réunions seront suivies d'une tombola gratuite.

Excursions. — Le 8 juin, excursion en voitures. Visite à l'exposition de Gand le 13 juillet. Grande excursion en Hollande, les 2, 3, 4 et 5 août.

Tir. — En mars, concours de printemps. En juillet, grand concours. Tous les autres mois, poule de tir à la carabine. A toutes les séances : tirs de championnat.

Cyclisme. — Sortie mensuelle à partir du 10 avril Championnat annuel : 1er août.

Athlétisme. — Tous les dimanches au terrain, entraînement. En mars, Cross-Country. En mai : championnats.

Bibliothèque. — Ouverte tous les premiers et troisièmes dimanches du mois.

Bulletin. — Tous les mois le bulletin donne tous les renseignements et détails pour le mois suivant. Il est envoyé gratuitement à tous les sociétaires.

Socialistes Roubaisiens !

Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient moralement et pécuniairement votre Parti dans toutes les circonstances

Théâtres, Fêtes et Concerts

SALLE DES FETES SAINTE-CECILE

Aujourd'hui dimanche 5 janvier 1913, séance de 3 heures à minuit.

Lundi 6 janvier 1913, séance ininterrompue de 4 heures à 11 heures.

Jeudi 9 janvier 1913, matinée à 3 heures, soirée à 8 heures. Spectacles monstres : **La Petite Fonctionnaire** (deux parties) ; **Larmes de sang** (deux parties) ; **Le Réprouvé** (deux parties ; **Frère et Sœur** (trois parties) ; **Les Ravages de la Guerre**, grand drame militaire. Plus un nouveau programme complet de la maison Pathé frères.

CONCERT PUBLIC

Voici le programme du concert qui sera donné demain lundi 6 janvier à 8 heures du soir, au Théâtre du Pentenoy :

Première partie. — Surjam Gorda (Paul Hourgon) par l'Union des Travailleurs — Air de Sigurd (Reyer), par M. Louis Masse. — Le Tibul le Zamora (Gounod), par M. Eug. Delnatte. — M. Emile Masse, chanteur de genre.

Deuxième Partie. — Ton Regard (Grisonnet), par l'Union des Travailleurs ; solistes M. Amand Lefebvre. — Les Semailles (Goublet), par M. Louis Masse. — Robert Bruce (Rossini) par M. Louis Gaudin. — Duo de Cromwel et Charles Ier (Concone) par MM. Louis Masse et Ach. Legeweyc. — M. Léon Meese, comique grime.

ETRENNES 1913

Jusqu'au 6 Janvier, il sera offert un MAGNIFIQUE CALENDRIER à tout acheteur de 500 grammes de

Chocolat LACROIX

(Paquetage violet).

ETAT-CIVIL

ROUBAIX, du 3 janvier

Naissances. — Hélène Vaurullen, avenue Julien Lagache. — Valentine Cornil, avenue Julien Lagache. — Alfred Pollenne, rue de Naples, 92. — René Derby, rue du Chemin Neuf, 9. — Raymonde Carols, rue Bernard, 98, cour Roux, 1. — Robert Nisy, rue de l'Ermitage, cour Billot, 6. — Alfred Meuret, rue des Longues Haies, 211. — Louis Salosse, rue Duflot, 12. — Denise Duquenoy, boulevard de Cambrai, 69. — Simone Cuvelier, rue de Bavay, 69. — Marguerite De Bruyckeer, quai de Wattrelos, cour Wallerond, 9. — Lucienne Vanelstraete, rue de Naples, 83.

Décès. — François Wils, 44 ans, rattacheur, avenue Julien Lagache. — Aimée Lorent, 4 mois, rue des Longues Haies, 118. — Jules Decamphenheul, 16 ans, rue de Biskra, 5.

Publications de mariages du 3 janvier. — Sylvère Quinten, boucher à Mouvaux et Augusta Bostyn, servante, à Ghelnede (Belgique). — Gustave Burlin, teinturier, rue de l'Epeule, 134, et Lucie Goujon, employée de commerce, à Lys, et Loretta Deplechin, sans profession, rue Brame, 51. — Henri Vandeputte, domestique, rue des Longues-Haies, cour Jénart, 15, et Eugénie Desrumaux, soigneuse, rue de l'Alma, fort Frasez, 66 bis. — Eugène Dujardin, sans profession, boulevard de Paris 14, et Jeanne Courier sans profession, rue de l'Industrie, 61. — Albert Fastenackels, teinturier, à Wattrelos, et Gertrude Balg, sans profession, boulevard de Mulhouse, 76. — Charles Crépin, garçon boucher, quai de Calais, et Anne Schittecatte, couturière, rue de la Vigne, 27. — Henri Vrenne, épicériste, rue du Tilleul, 297, et Julie Lévin, piquûrière, rue de Wasquehal, cour du Brondelotre, 4. — Maurice Herbaut, employé de commerce, boulevard de Strasbourg, 189, et Madeleine Piessen, sans profession, rue du Moulin, 43. — Antoine Courbes, lieutenant au 3e chasseurs à cheval à Moulins, et Germaine De Callerstein, sans profession, Grande-Rue, 18. — Henri Lepers, plombier, rue de Toulouse, 8, et Noémie Delerue, giletière, rue d'Arcole, 26. — Jean Schoon, employé de commerce, rue de Croix, 42, et Marie-Irma Vanderscheiden, piquûrière, rue de Bully-Grenay, 17. — Georges Loosseans, tisserand, rue de la Limite, 24 et Anna Noclain, tisserande, rue de l'Ermitage, cour Billaut, 26. — Raphaël Wadin, maçon, à Wasquehal, et Renée Dupont, couturière, rue du Fontenoy, 124. — Henri Balg, menuisier, boulevard de Mulhouse, 76, et Céleste Massion, sans profession, rue Saint-André, 18. — Augustin Nuttin, tapissier, rue de la Chaussée, cour Bigot, 1 et Joséphine De Mol, ménagère, rue Fulton. — Henri Strobbe, menuisier, rue du Tilleul, 417, et Angèle Delroux, dévideuse, rue du Tilleul, 386. — Henri Lepoutre, rentier, à Wattrelos, et Valentine Cavron, boîteuse, à Roubaix. — Julien Deporetre, charpentier, rue Sully, 23, et Céline Delbarre, soigneuse à Tourcoing. — Julien Libbrechts, plombier à Wattrelos et Irma Vanmeenen, rattacheuse, à Wattrelos. — Michel Bassin, bouilleur à Courcelles, et Zélia Boyon, couturière à Courcelles. — Edmond Heemeryck, à Roubaix, et Marie Vantieghem, à Leers-Nord (Belgique). — Charles Dangl, chauffeur d'auto, à Cambrai, et Gabrielle Grare, employée de commerce à Roubaix. — Antoine Kaas, employé de commerce à Tourcoing, et Hélène Desplancke, sans profession, rue des Arts, 268

de ROUBAIX du 4 janvier 1913

Naissances. — Jean Louvion, rue de l'Epeule, 153. — Jean Leman, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 4 — Feodora Dupire, rue Bell, 24. — Renée Beutin avenue Julien Lagache — Marthe Thais rue de la Perche, Fort Sion 10

Décès. — Alfred Mortier 46 ans, mécanicien, avenue Julien Lagache. — Adèle Verschoore, 71 ans sans profession, rue du Coq Français 191 — Julia Dekeukelaire, 37 ans, bouchère, rue de Fruvines, 19 — Marie Dupont 57 ans, marchande de chiffons avenue Julien Lagache. — Rosalie Alard 48 ans ménagère rue Paul Bert, 88 — Valère Cau, 60 ans, industriel, rue de l'Amiral Courbet 35 — Rosine Roos, 42 ans, ménagère rue Jemmapes, cour Dujardin, 1. — Noëlie Florin 77 ans sans profession, rue de Blancmaille — Jean Bausière 22 ans, boulanger, rue de Lille 184. — Louis Fourneau, 6 mois, rue Jemmapes 13 — Louis Hercelier 71 ans, teinturier — Irma Papegay, 8 mois, rue d'Alger, cour Turgand, 2. — Suzanne Heusselin, 1 mois, rue Mouvaux cour Dubeaurepaire 15

CROIX

HOSPICES. — Par arrêté préfectoral, M. G. Christian est maintenu dans ses fonctions de membre de la commission administrative des Hospices pour une nouvelle période de quatre années.

WATTRELOS

Les abus de M. Thérin

M. Thérin et quelques-uns de ses amis, conseillers municipaux, ont fait publier dimanche dernier dans le « Journal de Roubaix une prétendue réponse à la circulaire de la section wattrelosienne du Parti Socialiste.

Ne pouvant réfuter aucun fait, MM. Thérin et Cie tournent autour des questions puis, finalement, la colère les prend et ils ont recours à l'injure.

Certes, nous savions bien qu'il n'y a pas de plus aveugles que ceux qui ne veulent pas voir et de plus sourds que ceux qui ne veulent pas entendre : Mais nous ne pensions pas que MM. Thérin et Cie auraient le toupet de recourir à la fourberie pour plaider non coupables.

Nous allons déjouer leurs ruses et les clouer définitivement au pilori.

Qu'avons-nous dit :

1. Que M. Thérin avait quitté la Mairie en laissant plus de deux millions de dettes.

2. Que M. Thérin avait, en moins de trois ans, de 1909 à 1912, mis à la charge des contribuables la somme de 1.465.162 fr. 60.

3. Que l'administration Thérin avait mis à la charge entière des contribuables la dépense totale pour la construction d'aqueducs, alors qu'elle aurait pu obtenir une forte subvention de l'Etat

4. Que l'administration Thérin avait gaspillé l'argent des contribuables en consacrant 221.000 francs pour un abattoir construit en dépit du bon sens le plus élémentaire.

5. Que M. Thérin s'était engagé par écrit à faire rembourser par la Caisse Municipale des droits d'octroi payés par des entrepreneurs.

6. Que M. Thérin avait acheté pour le prix de 27,500 francs le terrain de Mme de Roujeux, sans laisser un seul centime de disponible pour le payer.

7. Que M. Thérin avait commis un abus de pouvoir et un faux en introduisant dans un acte de vente des réserves et conditions particulières onéreuses pour la Ville, et ce, à l'insu du Conseil Municipal.

8. Que M. Thérin avait fait approuver par son Conseil Municipal un projet de construction de l'hospice sans tenir compte du terrain acheté à Mme de Raujoux.

9. Que M. Thérin avait imposé pour trente années les contribuables de Wattrelos de trente nouveaux centimes additionnels extraordinaires pour chaque année.

Voilà ce que nous avons dit, voilà ce que nous maintenons et ce que nous affirmons être l'exacte et pure vérité.

Que répond M. Thérin ? Mensonges, osera-t-il dire.

Les menteurs sont de votre côté, M. Thérin.

Voyons un peu.

Oui, vous avez laissé plus de deux millions à payer oui, en trois ans, vous avez mis sur le dos des contribuables un million et demi ; oui, vous avez créé trente nouveaux centimes additionnels, trente nouveaux centimes additionnels qui devront être portés au budget chaque année, pendant 30 ans, et qui ne pourront être ni réduits, ni supprimés parce que ce sont des centimes extraordinaires.

Voilà votre œuvre, M. Thérin. Tandis que les 12 centimes ordinaires votés cette année par le Conseil Municipal pour insuffisance de revenus n'ont été créés que pour l'année 1913.

Pourquoi donc parlez-vous tant de ces centimes occasionnels ordinaires, alors que vous faites la sourde oreille sur vos trente centimes extraordinaires.

En 1910, vous aviez fait voter 86 centimes pour insuffisance de revenus et en 1911, 85 centimes.

Sur ces années 1910 et 1911, la Municipalité socialiste a donc diminué de onze centimes additionnels la contribution.

N'essayez donc pas, M. Thérin, à donner le change.

Vous parlez d'expert comptable. Mais niieriez-vous les chiffres fournis par le receveur municipal, votre ami, M. Lallemand.

Vous n'allez pas, nous supposons, soupçonner M. Lallemand de complaisance. Et le Receveur Municipal le voudrait-il qu'il en serait empêché puisque tous ses actes toute sa comptabilité sont vérifiés et contrôlés par le trésorier payeur général et la Cour des Comptes.

Le trésorier général et la Cour des Comptes sont bien, croyons-nous, les meilleurs experts-comptables.

Pour la question des aqueducs vous n'en soufflez mot. Nous n'avons donc qu'à prendre acte de votre aveu.

En ce qui concerne l'abattoir, nous maintenons que vous auriez pu dépenser beaucoup moins de 221.000 francs et que vous avez fait construire cet établissement en dépit du bon sens, sans vous inquiéter des voies d'accès et de la question de l'eau. Sur ces deux derniers points, vous faites le muet.

Sur la question du remboursement des droits d'octroi à des entrepreneurs, vous répondrez : Hôtel-de-Ville. Les électeurs ne se laisseront pas prendre à cette fourberie.

M. Thérin avait promis de faire rembourser des droits d'octroi payés par des entrepreneurs. Ces droits d'octroi étaient bien dûs à la Ville et n'avaient rien à voir avec les travaux de l'Hôtel de Ville. Ces entrepreneurs ne sont pas des entrepreneurs des travaux à l'Hôtel-de-Ville. Est-ce clair ? Pourquoi M. Thérin voulait-il favoriser ces entrepreneurs au détriment des finances de la Ville ? Mystère et relations.

En ce qui concerne l'acte de vente du terrain de Mme de Roujoux et la rue de l'abattoir, vous répondez avec la même fourberie en faisant appel à la délibération du Conseil Municipal du 31 Décembre 1911.

Par cette délibération, le Conseil Municipal votait un projet de construction de la rue dont le devis s'élevait à 24.000 francs et c'est ce projet qui est actuellement en voie d'exécution. Il comprend, on le sait, le pavage sera fait sur toute la longueur de la rue, c'est-à-dire jusqu'à la rue de la Broche-de-Fer et avec un remblai de 1 mètre seulement.

Il faudrait alors 16.000 francs de plus pour le pavage. Quant au remblai, il est impossible d'en diminuer la hauteur de 1m. 80.

La question reste donc toujours posée :

Pourquoi M. Thérin a-t-il fait introduire dans l'acte de vente des conditions particulières auxquelles il n'était pas autorisé.

A la séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 1912, M. Dubus a reconnu lui-même qu'il n'avait jamais été question de ces conditions particulières et qu'en les introduisant dans l'acte de vente, *il y avait eu acte déloyal et qu'on avait trompé un vieillard en la personne de M. Thérin.*

Répétons-le, M. Thérin n'a pas été trompé puisque le notaire lui avait soumis huit jours avant la signature, le projet d'acte de vente.

Répétons-le encore, M. Thérin n'a pas été trompé puisque, pour la signature de l'acte, il s'est rendu en l'étude du notaire accompagné de trois conseillers. Quels sont ces conseillers ?

M. Thérin a donc commis un abus de pouvoir et un faux. M. Thérin a donc trompé le Conseil Municipal. M. Thérin s'est donc rendu coupable d'un acte déloyal en prenant des engagements dont il doit seul être rendu personnellement responsable.

Et maintenant, que disent MM. Thérin et Cie ? Ils parlent de Roubaix, de Croix, de Wasquehal, comme si ces communes avaient quelque chose à voir avec Wattrelos.

La vérité, c'est que la bande Thérin a tellement surchargé la ville de contributions d'emprunts et de dettes à payer que la nouvelle Municipalité se trouve les poings liés, tenue qu'elle est de faire face au paiement des intérêts et des amortissements des deux millions laissés à payer.

Voilà l'héritage de MM. Thérin et Cie.

N'avions-nous pas raison de dire que la Municipalité Thérin conduisait la ville de Wattrelos à la faillite en gaspillant et en dilapidant les finances communales.

Pour la section wattrelosienne du Parti Socialiste :

Le secrétaire, Pierre DEPRINCE.

SUR UN TROTTOIR. — Pour avoir fait du vélo sur un trottoir, Henri Bétrémieux, de Roubaix, s'est vu dresser procès-verbal.

APRÈS BOIRE. — Félix Fiévet, 35 ans, s'étant rendu à l'usine Kulmann, où il travaille, après avoir bu de nombreux verres, a malmené le contremaître qui lui faisait une observation et a, en outre, frappé un surveillant et l'ouvrier qui le remplaçait dans son travail.

Conduit au violon municipal par les agents Vandeputte et Derrevaux, Fiévet a été égratigné d'un procès-verbal pour ivresse et coups.

LANNOY

LES ACCIDENTS. — Lucien Quesnez, 52 ans, tisserand, chez Parent et fils, a eu le majeur gauche écrasé entre deux organes de son métier. Il a reçu les soins du docteur Caudmond.

Même usine, Marie Craynest, 56 ans, épeuleuse, est tombée sur le bord d'une caisse et s'est fait une plaie à l'orbite gauche et une contusion au tibia gauche. Le docteur Parmentier lui a ordonné 30 jours de repos.

GAZETTE TOURQUENNOISE

ATTENTION AUX BOHEMIENNES DISEUSES DE BONNE AVENTURE

Le 3 août dernier, deux bohémiennes entraient chez Mme Desmettre, rue St-Jacques, 46, et se faisaient servir deux consommations. L'une donna un franc pour payer et Mme Desmettre remit la monnaie sur la table, mais oublia de ramasser la pièce de 1 franc. Elle alla dans sa cuisine et revint aussitôt mais constata que les bohémiennes s'étaient retirées en emportant avec leur monnaie la pièce de un franc.

Hier matin, les agents de sûreté Schittecatte et Six en surveillance rue de la Gare, aperçurent une bohémienne répondant au signalement de l'une des voleuses, laquelle entrait dans les maisons et proposait aux habitants de leur dire la bonne aventure.

Les agents l'arrêtèrent et la conduisirent devant M le Commissaire de police du 1er arrondissement. Interrogée sur le vol, cette femme, qui se nomme Tagrain Rosalie, âgée de 24 ans épouse de Veys César, rempailleuse de chaises, et demeure à Roubaix, rue des Longues-Haies, 200, a nié en être l'auteur et prétend n'être jamais entrée chez la plaignante. Mise en présence de celle-ci, la voleuse a été formellement reconnue.

Procès-verbal a été dressé à la femme Veys.

DEFAUT D'ECLAIRAGE

Une contravention a été relevée à la charge du propriétaire de l'automobile 742 D. 7. pour avoir circulé hier soir, à cinq heures et demie, rue des Omnibus, avec sa voiture dépourvue d'éclairage à l'arrière

L'OISEAU S'ENVOLE

Le 31 décembre dernier, M. Hourquin, courrier des Postes, demeurant rue du Moulin-Fagot envoyait son fils payer à M. Houssay, maréchal-ferrant, rue du Caire, une somme de 23 fr. 75. En l'absence de M. Houssay l'argent fut remis à son ouvrier, Jean Sevnave, demeurant en garni, rue des Piats, qui s'empressa de prendre la fuite avec les 23 fr. 75.

Depuis, il n'a pas reparu à son domicile et les recherches faites pour le découvrir sont restées infructueuses. Une plainte a été déposée par M. Houssay au 3e arrondissement.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU PONT DE NEUVILLE

Le Concert donné par l'Association des Anciens Elèves du Pont de Neuville, a pleinement réussi. Les acteurs, tous anciens élèves de l'Ecole, ont très bien rempli leur rôle et le public qui se pressait dans la salle, beaucoup trop petite, n'a pas cessé d'applaudir, et s'est retiré enchanté de cette agréable soirée. La sauterie qui a clôturé la fête a été des plus animées. Nombreux étaient les danseurs qui s'y étaient donné rendez-vous Toutes nos félicitations à la Commission et aux organisateurs.

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES EN 1913

Conformément à l'arrêté de M. le Préfet, la vérification annuelle des poids et mesures en 1913 aura lieu à Tourcoing, à partir du lundi 6 janvier. Elle se fera pour la Ville, au bureau du vérificateur, 12, place de l'Est, et dans les locaux habituels, pour les quartiers de la Croix-Rouge et du Blanc-Seau.

Pendant les mois de janvier et de février, le bureau de la place de l'Est sera ouvert au public tous les jours non fériés, sauf le samedi, de huit heures et demie à midi, et de deux heures à quatre heures.

Les objets reconnus exacts seront poinçonnés à la lettre H.

MM les commerçants sont invités à présenter leurs instruments en parfait état de propreté.

Afin d'éviter un encombrement préjudiciable à leurs intérêts et à ceux du service, ils sont en outre priés de se conformer aussi exactement que possible, aux indications contenues sur les bulletins individuels qui leur seront remis en temps opportun par les soins de la police municipale

Sucre Delerue

EST CELUI QUI SUCRE LE PLUS FORT

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Percke Alphonse, 23 ans, rattacheur, a eu le médius droit écrasé par une caisse. Plaie par écrasement, 15 jours de repos.

— Augustin Migneau 55 ans, fileur, a fait une chute étant monté sur son métier, fracture d'une côte du côté gauche, 20 jours de repos.

— Jules Dumont, 50 ans, menuisier, a eu l'annulaire gauche pris dans une raboteuse on a dû lui enlever la phalangette, 30 jours de repos.

— Volkaert Edouard, 33 ans, magasinier, a fait une chute en descendant de son camion, tassement du calcaneum droit, 20 jours de repos.

— Gustave Leman, 41 ans, contremaître, a fait une chute par suite de glissade, résultat, entorse du pied gauche, 15 jours de repos.

— Louis Dujardin, 52 ans, électricien, a fait une chute dans une escalier, il en résulte une entorse du pied droit, 12 jours de repos.

AU THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui dimanche, irrévocablement dernières représentations des deux immenses succès *Le Comte de Luxembourg* et *Rêve de Valse*.

En matinée, à 3 heures, LE COMTE DE LUXEMBOURG, avec Mlle Capelli, du Théâtre de l'Apollo, dans le rôle de Juliette.— Le soir, à 7 heures trois quarts très précises : RÊVE DE VALSE et LE RUBICON, une amusante comédie vaudeville en 3 actes, de E. Bourdet.

Un tel spectacle doit guérir les esprits les plus chagrins.

Services de voitures pour Roubaix et Mouscron.

Demain lundi 6 janvier, à 8 heures, grande soirée populaire à prix très réduits : GIGOLETTE grande drame en 5 actes et 8 tableaux. Vu l'importance de cet ouvrage, il sera joué seul.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde, aujourd'hui dimanche, à partir de midi : MM. Bruneau, rue de Lille 2 ; Duméril, rue Winoc-Choqueel, 90 bis ; Pattée, rue du Brun-Pain, 23.

ETAT-CIVIL

TOURCOING, du 3 janvier 1913

Naissances. — Odette Douez, rue Magenta, 36. — Marguerite Mutier, rue de Menin, 54. — Paul Rousens, rue du Général Laharpe, 37. — Antoine Renard, rue Philippe de Girard, 30. — Marcelle Ledeux, rue Nationale, 122. — Pauline Waeters, rue Nationale, 122. — Robert Contamin, place Sainte-Anne — Simonne Coin, rue des Villas, fort Pouchain, 18

Décès — Henri Desmettre, 74 ans, sans profession, rue d'Havré, 3. — Berthe Mortelmans, 28 ans, sans profession, rue Nationale, 122. — Marie Duquesne, 50 ans, sans profession, rue de Gand, 276.

LILLE

Les voleurs opèrent toujours

Une razzia de vêtements

Un vol dénotant de la part de celui qui l'accomplit une certainee audace a été commis dans la journée de vendredi vers 11 heures et demie du matin, croit-on, au préjudice des époux Hanzelin-Roland, demeurant 42, rue Gantois, au 1er étage.

En l'absence de ces derniers, le malfaiteur s'introduisit chez eux à l'aide d'une fausse-clef et y opéra une véritable razzia de vêtements, de chaussures et de lingerie, le tout ayant une valeur de cinq à six cents francs.

Sur plainte des volés, la police ouvrit une enquête et parvint à savoir par une voisine des époux Hanzelin que vers l'heure précitée, elle avait remarqué une femme au teint colorié, qui descendait les escaliers en portant un gros paquet.

Les recherches ont été aiguillées en ce sens.

VALENCIENNES

LE DIRIGEABLE NE VINT PAS

On avait annoncé que le dirigeable « Dupuy-de-Lôme » devait venir évoluer au-dessus de Valenciennes.

Une fois de plus, nos concitoyens ont été déçus, car on attend encore la visite du dirigeable...

LE MAGOT

Voici le bulletin des opérations de la caisse d'épargne de Valenciennes durant la semaine du 25 au 31 décembre :

243 versements : 45.194 francs.
352 remboursements : 76.713 fr. 73.

ARRESTATION

La police de sûreté a mis en état d'arrestation un nommé Jules Lemoine, démeurant 24, rue du Profond-Sens, qui avait dérobé plusieurs planches sur le chantier du Lycée où il est occupé comme charpentier.

M. Leroy, entrepreneur, ay